

	<p>Objekt: Plakat in Roubaix, Frankreich, 1915</p> <p>Museum: Historisches Museum der Pfalz - Speyer Domplatz 4 67346 Speyer 06232 13250 info@museum.speyer.de</p> <p>Sammlung: 1914-1918. Die Pfalz im Ersten Weltkrieg</p> <p>Inventarnummer: PKS_WK_12_021</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Beschreibung

Wandanschlag in französischer Sprache.

Veröffentlicht im von Deutschland besetzten Frankreich; Roubaix, 31. August 1915.

Unter Androhung von Strafe, werden alle Männer, die zwischen 1898 und 1865 geboren sind, zur Meldung einberufen.

"Revue d'Appel

Les prochaines revues d'appel à Roubaix commencent le 9 Septembre et se terminent le 18 Septembre 1915.

Tous les habitants de Roubaix du sexe masculin qui sont nés dans les années de 1898 à 1865 doivent prendre part aux revues d'appel au jour et à l'heure fixée pour chacun d'eux par le tableau ci-contre.

Il faut se munir des cartes de légitimation qui ont été remises aux Revues d'appel et également des cartes d'identité. Par principe, aucune exemption de paraître à la revue d'appel ne peut être accordée. Celui qui, pour des raisons de santé, est empêché d'assister à la revue doit envoyer à la Commandanture (Bureau des listes, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chambre de Commerce, salle 27) au plus tard un jour avant la revue d'appel un certificat médical signé par le docteur et approuvé par le Commissaire Central de Police.

Si quelqu'un devient malade le jour même de la revue d'appel il doit fournir le certificat médical pour le lendemain à midi au plus tard.

Les certificats de docteurs doivent contenir exactement le nom, le prénom, le domicile et l'arrondissement de la personne malade.

Tout homme est obligé de s'informer exactement à quelle revue d'appel il doit paraître et surtout connaître dans quel arrondissement se trouve son domicile. Le Commissaire Central de Police donne tous les renseignements à ce sujet.

Toute absence non motivée, tout retard ou tout autre irrégularité concernant les revues

d'appel sera punie sévèrement selon les lois de la guerre.
On rappelle tout spécialement les prescriptions sur les changements de domicile.
Je compte que CHACUN se conformera aux prescriptions ci-dessus pour le maintien de l'ordre, car je punirai très sévèrement tout contrevenant ou toute tentative de fraude.
Roubaix, le 31 Août 1915.
Commandanture de l'Etape
Hofmann
Major et Commandant.

[gegenüber]
Tout les habitants de Roubaix du sexe masculin qui sont nés dans les années 1898 inclus à 1865 inclus doivent assister aux revues d'appel.
Les revues d'appel ont lieu dans la
Salle des Fêtes
Rue de l'hospice
dans l'ordre suivant:
[es folgt eine Liste mit den Jahreszahlen, denen verschiedene Daten und Uhrzeiten zugeordnet sind]"

Grunddaten

Material/Technik:

Papier / Druck

Maße:

HxB: 62 x 85 cm

Ereignisse

Veröffentlicht wann 31.08.1915

wer

wo Roubaix

[Geographischer Bezug] wann

wer

wo Frankreich

[Zeitbezug] wann 1914-1918

wer

wo

Schlagworte

- Besetzung (Okkupation)
- Erster Weltkrieg
- Meldepflicht
- Plakat

- Strafe